

Convocation
Date : 12/09/2025
Affichée et mise en ligne
Le : 12/09/2025

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DU SYNDICAT MIXTE OISE ARONDE (SMOA)

Délibération n°
59-CC180925

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 29
- Pouvoirs : 7
- Votants : 36
- Absents : 8

Résultats :

- Pour : 36
- Contre : 0
- Abstention : 0

Liste des délibérations
Affichée et mise en
ligne le : 19/09/2025

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

26 SEP. 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 septembre 2025, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Polyvalente du Centre de Rencontre de l'Obélisque - 4 ter, Avenue de Creil - 60300 Senlis, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 12 septembre 2025, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL
Secrétaire de séance : Monsieur Daniel FROMENT

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame BALOSSIER Françoise	Monsieur LESAGE William
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur CURTIL Benoit	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur de la BÉDOYERE Jean-Marc	Madame MIFSUD Florence
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-
Monsieur FROMENT Daniel	Pierre
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame PALIN-SAINT-AGATHE
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Martine
Monsieur GEOFFROY Rémi	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Madame GLASTRA Delphine	Madame ROBERT Marie-Christine
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GUÉDRAS Daniel	Monsieur SICARD Bruno
Madame JAUNET Christel	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur LEFEVRE Sylvain	

Ont donné pouvoir :

Monsieur ACCIAI Maxime à Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Madame BENOIST Magalie à Monsieur GEOFFROY Rémi
Monsieur GAUDION Philippe à Madame LOISELEUR Pascale
Madame MARTIN Emilie à Monsieur BOUFFLET Pierre
Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur REIGNAULT Patrice à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Madame REYNAL Sophie à Madame PRUVOST-BITAR Véronique

Paraphes

97

97

**Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté
par son suppléant :**

Néant

Étaient absents

Monsieur BLOT Laurent
Monsieur BOULANGER Damien
Monsieur DIEDRICH Wilfried
Monsieur GRANZIERA Gilles
Monsieur LAPIE Dominique
Madame LOZANO Michelle
Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur ROLAND Dimitri

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 29 présents et 7 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexe jointe)

Monsieur le Président expose à l'Assemblée délibérante que,

Le SMOA a été créé le 1^{er} février 2010. En 2024, le territoire syndical s'étend sur 92 communes, 789 km², 146 403 habitants et est identique à celui du SAGE.

Il est constitué de 270 km de cours d'eau, 13 masses d'eau dont l'Aronde, une partie de l'Oise et l'Aisne, 3 000 ha de milieux humides.

En 2018, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise a transféré au SMOA sa compétence GEMA pour la partie de la commune de Fleurines située sur le bassin versant de l'Oise Aronde.

Chaque année, le rapport d'activité retrace le travail accompli par le syndicat.

Avant de le transmettre à chaque commune de notre intercommunalité, le Conseil Communautaire doit recevoir communication du rapport d'activités et prendre acte de son contenu.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

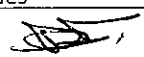
Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment son article L. 5211-39 ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu la loi n°2014-58 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, modifiée par la loi NOTRe du 7 août 2014 ;

Paraphes	
	

Vu la délibération n°2018-CC-04-032 du 22 février 2018 autorisant le transfert de la compétence GEMA et SAGE au SMOA pour une partie de la commune de Fleurines ;

Considérant la nécessité de prendre acte de la communication du rapport annuel 2024 du SMOA ;

Considérant que ce rapport d'activité (document en pièce jointe) doit être communiqué en conseil communautaire avant transmission à chaque commune membre de la Communauté de Communes ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'activité de l'année 2024 du SMOA ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant légal, à communiquer le rapport d'activité 2024 du SMOA aux Maires des communes membres de la Communauté de Communes ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ou son représentant légal, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : 26 SEP. 2025

De la publication sur le site internet de la CCSSO : 26 SEP. 2025

Fait à Senlis, le 26 SEP. 2025

Guillaume MARECHAL

Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise



Daniel FROMENT



Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 060-200066975-20250926-59_CC180925-DE

SMOA
Syndicat Mixte **Oise-Aronde**

2024

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ



Cofinancé par
l'Union européenne



SMOA
Syndicat Mixte **Oise-Aronde**

ZAC du Valadan n°18 - Route de Roye - 60 280 CLAIROIX
Tel: 03 44 09 65 00 - accueil@smoa.fr
<https://oisearonde.wixsite.com/smoa>



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 060-200066975-20250926-59 CC180925-DE

SLOW



Restauration des marais communaux de Clairoix et Bienville :
Fermeture des fossés de drainage et création d'un réseau de mare

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

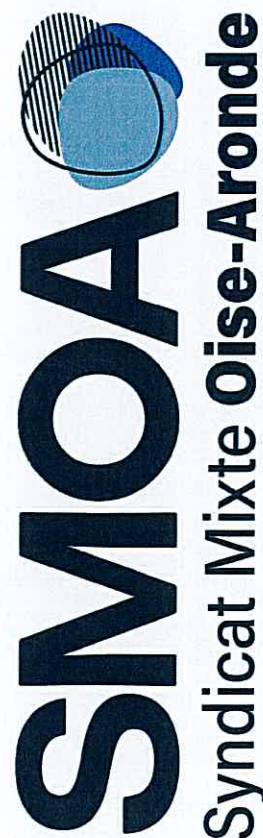
Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 060-200066975-20250926-59_CC180925-DE



ÉTAPES CLÉS DU SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE	p.5
LE TERRITOIRE DU SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE	p.6
LES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE	p.7
LES ÉLÉMENTS FINANCIERS	p.8
SON ÉQUIPE TECHNIQUE	p.9
PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU : UN ENJEU PRIORITAIRE POUR LE SAGE	p.12
RESTAURER ET PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES	p.16
RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET LATÉRALE	p.20
ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES À LA MAÎTRISE DU RUISSELLEMENT AGRICOLE	p.24
LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ REMARQUABLE	p.28
COMMUNIQUER ET SENSIBILISER : LES ACTIONS MARQUANTES	p.32



Restauration du Grand Marais à Saint-Jean-aux-Bois
eau du ru des Planchettes au sein de son lit d'

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 060-200066975-20250926-59 CC180925-DE

SLOW





LE MOT DU PRÉSIDENT

Philippe MARINI

Sénateur honoraire de l'Oise

Président de l'ARC

Maire de Compiègne

Président du SMOA et de la CLE

Depuis 2010, le SMOA œuvre pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques au sein d'un territoire hydrographique qui dépasse les frontières administratives. Dans le cadre de la compétence SAGE, nous sommes en charge de l'animation de la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant Oise-Aronde. Compte tenu des nombreux acteurs de l'eau et de la sensibilité de nos ressources en eau, le SMOA a pour mission d'anticiper, d'agir, de fédérer et de préparer le territoire aux défis du changement climatique.

Vous constaterez à la lecture de ce rapport d'activités que l'année a été très riche et productive. En effet, l'extension de notre périmètre de compétence GEMA aux communes des bassins du Matz, de la Divette et des rus Forestiers du massif de Laigue a impliqué une nette hausse des opérations en termes de diagnostics, d'études et de travaux. Aussi, le territoire composé de 140 communes a été découpé en 3 secteurs d'intervention permettant à nos techniciens de rivières d'assurer une réponse opérationnelle adaptée. Cette évolution s'accompagne également d'un transfert progressif de la compétence relative au ruissellement et aux coulées de boue par plusieurs de nos EPCI membres. Pour répondre à ces nouveaux enjeux, notre équipe technique s'étoffera de 2 techniciens érosion - ruissellement courant 2025.

Plus que jamais, notre syndicat se positionne comme un espace de dialogue constructif entre élus, agriculteurs, techniciens et usagers. Nous avons à cœur de renforcer notre mission pédagogique en sensibilisant l'ensemble des publics à la préservation de notre ressource en eau et à la richesse des milieux aquatiques.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce rapport d'activité, reflet fidèle de notre travail collectif et des perspectives à venir.

ET DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT

Didier LEDENT

Maire de Moyenneville

1^{er} Vice-président du SMOA



Les années 2022 et 2023 ont marqué les esprits avec des déficits pluviométriques exceptionnels et des étiages sévères sur nos ressources en eau qui ont impacté les milieux aquatiques avec notamment plus de 2 km de cours d'eau en assec. A contrario, 2024 a présenté des cumuls pluviométriques importants bénéfiques pour la recharge des nappes, la production d'eau potable et des cultures légumières ainsi que le soutien des cours d'eau durant l'été dernier.

L'année 2024 a été synonyme de nombreuses opérations de restauration des milieux humides et aquatiques, d'actions de sensibilisation notamment lors du séminaire des élus et du déploiement de notre observatoire numérique de l'eau permettant de suivre en temps réel les prélèvements en eau potable. Elle a été marquée par la poursuite du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du bassin de l'Aronde. Cette seconde étape du PTGE repose de nouveau sur le partage de la gouvernance du comité de pilotage avec la Chambre d'agriculture de l'Oise.

Enfin, je tenais à saluer la résilience, la capacité d'adaptation et la qualité du travail effectué par les agents du SMOA qui face aux nombreuses sollicitations ont redoublé d'effort pour atteindre leurs objectifs.

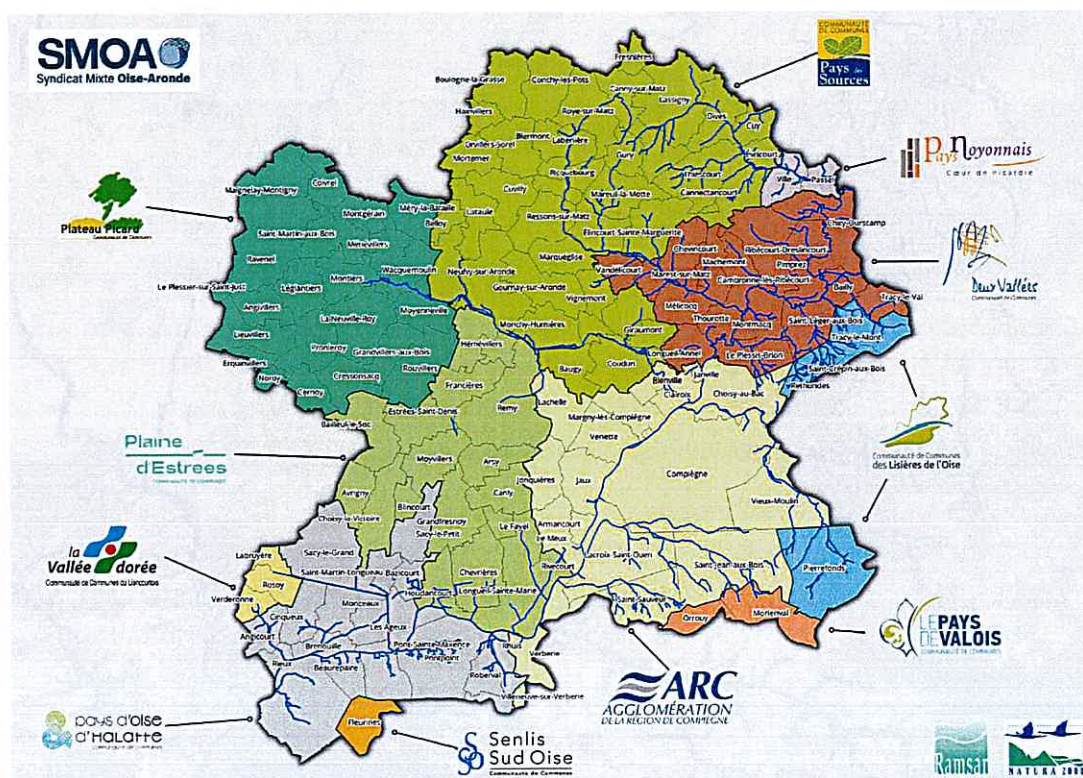
ÉTAPES CLÉS DU SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE

Le SMOA a été créé par arrêté préfectoral en date du 1^{er} février 2010 dans le but de répondre aux besoins des collectivités à travers une approche territoriale cohérente. Ainsi, le syndicat met en œuvre une politique de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques en assurant le suivi, l'animation, la révision et la mise en œuvre du SAGE Oise-Aronde.

En 2015, le SMOA a porté une étude de gouvernance relative à la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette dernière a abouti à l'adoption d'un scénario consensuel reposant sur le transfert de la compétence GEMA au SMOA. En conséquence, les 4 syndicats de rivière du bassin Oise-Aronde et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy ont fusionné avec le SMOA. Ainsi, depuis 2018, l'exercice de la compétence GEMA s'effectue avec les mêmes acteurs sur la base d'une maîtrise d'ouvrage unique représentée par le SMOA. Au niveau des Marais de Sacy, le SMOA assure l'animation du site Natura 2000 et du label RAMSAR.

En février 2023, les Présidents de la CCPS et de la CC2V ont sollicité le SMOA afin d'étudier la mise en place d'une organisation commune avec les bassins du Matz et de la Divette. À l'issue d'une procédure de modification de nos statuts, les syndicats du Matz (SMVM) et de la Divette (SIAED) ont fusionné avec le SMOA par arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2024. En décembre 2024, le périmètre GEMA a été de nouveau étendu aux 3 communes de la CCLO situées en tête des rus forestiers de Laigue afin de respecter la cohérence du bassin versant.

Le périmètre syndical s'étend désormais sur 140 communes et est identique à la compétence GEMA. Cette cohérence nous permet d'agir de façon pertinente pour la gestion des cours d'eau depuis l'amont jusqu'à l'aval.



LE TERRITOIRE DU SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE

CARTOGRAPHIE DES COMPÉTENCES EXERCÉES



PÉRIMÈTRE DU SAGE



789 km²



92
communes



146 403
habitants



61
Captages d'eau
potable actifs



1
Zone de
Répartition des
Eaux (ZRE)



50%
de la superficie totale
du SAGE est couverte
par des terres agricoles



4
masses d'eau
souterraines dont la
nappe de la Craie

PÉRIMÈTRE DE LA GEMA



140
communes



1 122 km²
Périmètre
d'intervention GEMA



188 225
habitants



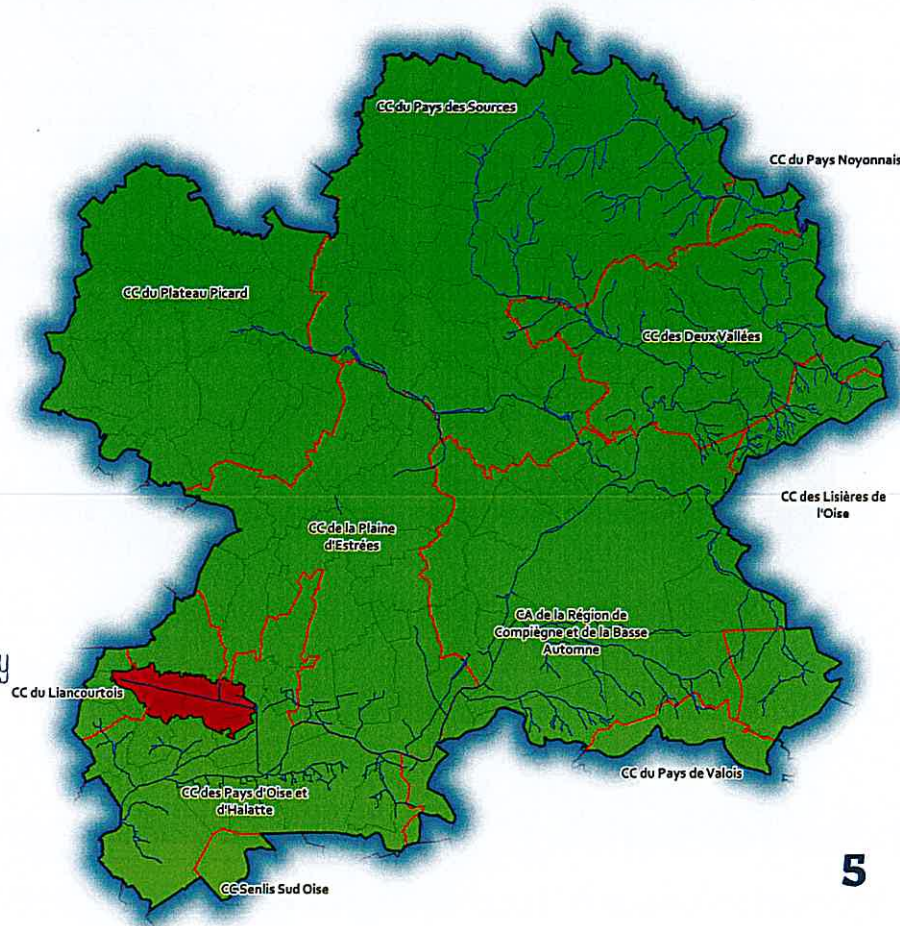
510 km
Cours d'eau non
domaniaux



9 617 ha
de zones humides
avérées



1 site
RAMSAR
Marais de Sacy



LES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE

SES ÉLUS

Le SMOA est administré par un comité syndical composé de 68 délégués titulaires et 68 délégués suppléants, désignés par les collectivités adhérentes. Les comptes rendus des comités et bureaux syndicaux sont téléchargeables sur le site internet du SMOA.



MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL

ARC

CC des Pays d'Oise et d'Halatte
CC du Pays des Sources
CC de la Plaine d'Estrées
CC du Plateau Picard
CC des Deux Vallées
CC des Lisières de l'Oise
CC du Liancourtois Vallée Dorée
CC du Pays de Valois
CC Senlis Sud Oise
CC du Pays Noyonnais
Pierrefonds
Morienvall
Orrouy

18 délégués titulaires

11 délégués titulaires
10 délégués titulaires
8 délégués titulaires
7 délégués titulaires
6 délégués titulaires
1 délégué titulaire
1 délégué titulaire
1 délégué titulaire
1 délégué titulaire
1 délégué titulaire
1 délégué titulaire
1 délégué titulaire
1 délégué titulaire
1 délégué titulaire

MEMBRES DU BUREAU



M. Philippe MARINI

Sénateur Honoraire de l'Oise
Président de l'ARC
Maire de Compiègne



**1er Vice-président
M. Didier LEDENT**
Maire de Moyenneville
Conseiller communautaire de la CCPP



**2e Vice-présidente
Mme Sophie MERCIER**
Maire de Remy
Présidente de la CCPE



**3e Vice-président
M. Jean-Claude DARCY**
Maire de Baugy
Conseiller communautaire de la CCPS



**4e Vice-président
M. Eric BERTRAND**
Maire d'Armancourt
Vice-président de l'ARC



**5e Vice-présidente
Mme Marinette CAROLE**
Maire de Bazicourt
Conseillère communautaire de la CCPOH



**6e Vice-président
M. Jean-François CROISILLE**
Maire de Labrugère
Vice-président de la CCLVD



**7e Vice-président
M. Patrice CARVALHO**
Maire de Thourrotte
Président de la CC2V

LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

Budget principal :

Depuis la création du SMOA, la contribution des collectivités au titre du SAGE constitue le levier de financement des études stratégiques à l'échelle du bassin versant avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN). Pour l'exercice 2024, le montant la contribution SAGE a été reconduit à l'identique, sans revalorisation.

Budgets annexes : GEMA et Marais de Sacy

Dans le cadre de la réorganisation territoriale consécutive à la fusion avec les syndicats de rivière du Matz et de la Divette, la cotisation GEMA 2024 a été maintenue à son niveau antérieur, soit 1,61 € / hab.

SAGE



GEMA



0,90 € par habitant / an 1,61 € par habitant / an

Dépenses : 1 363 937 €



65%

Animation et gestion des milieux
aquatiques et humides :
892 851,73 €



14%

Gestion administrative, gestion
courante et frais généraux :
190 893,18 €



11%

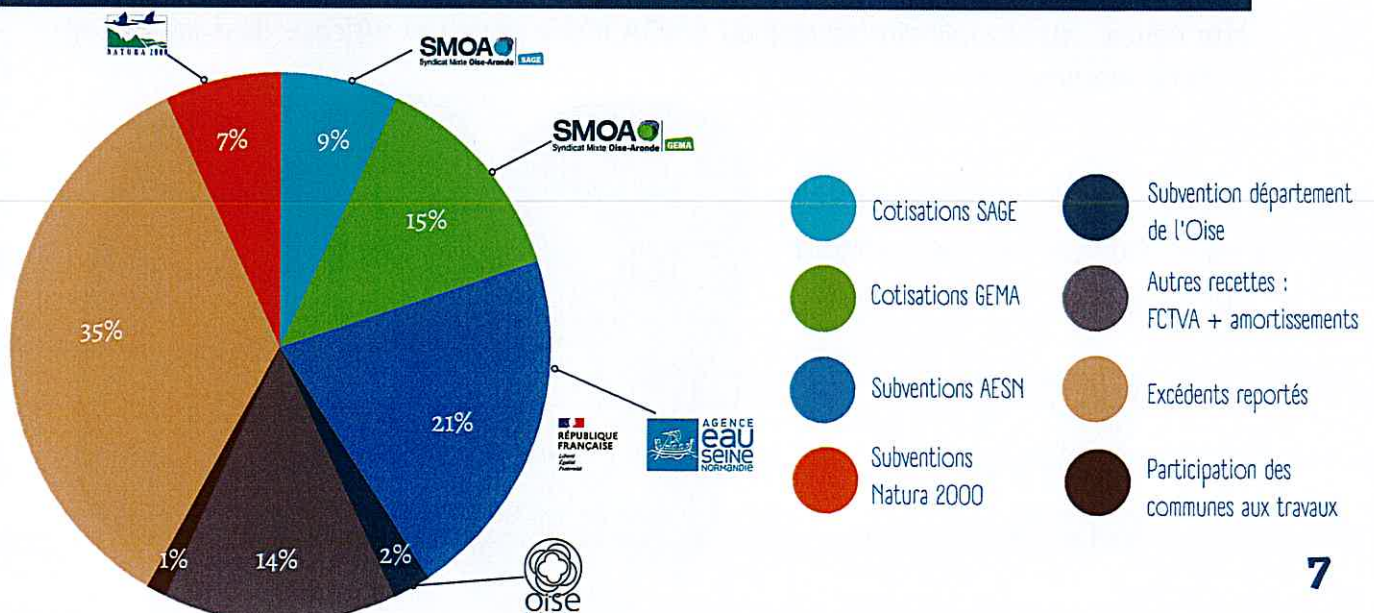
Animation et gestion des Marais
de Sacy :
145 696,96 €



10%

Animation et mise en œuvre du
SAGE :
134 495,13 €

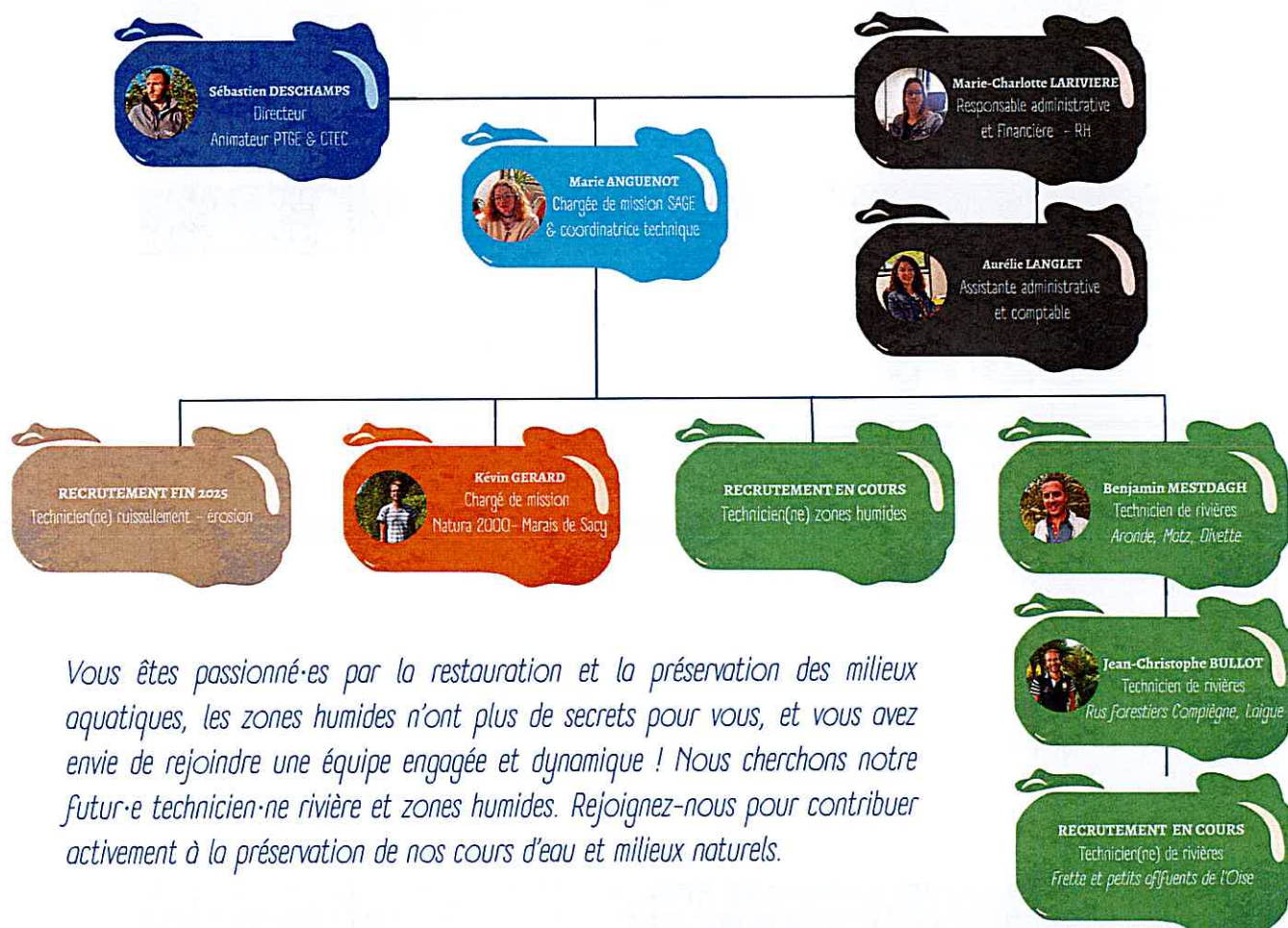
Recettes : 1 862 242 €



SON ÉQUIPE TECHNIQUE

L'équipe du SMOA accompagne les 11 EPCI et 140 communes du périmètre syndical dans la réalisation d'actions qui permettent d'atteindre les objectifs du SAGE Oise-Aronde et du SDAGE Seine-Normandie.

En somme, le SMOA est à la disposition des élus locaux. A l'issue de la prise de compétence GEMA, l'équipe s'est étoffée par le recrutement d'ingénieur et de techniciens spécialisés. Pour exercer ses missions, le pôle technique est complété par un pôle administratif. En 2024, l'équipe du SMOA est composée de 7 agents à temps plein.



Vous êtes passionné-es par la restauration et la préservation des milieux aquatiques, les zones humides n'ont plus de secrets pour vous, et vous avez envie de rejoindre une équipe engagée et dynamique ! Nous cherchons notre futur-e technicien-ne rivière et zones humides. Rejoignez-nous pour contribuer activement à la préservation de nos cours d'eau et milieux naturels.

Cette équipe pluridisciplinaire permet au SMOA d'être réactif et efficace dans la mise en œuvre de ses missions.

Découvrez une vidéo de présentation du Syndicat Mixte Oise-Aronde commentée par le Président M. Philippe MARINI



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 060-200066975-20250926-59_CC180925-DE



Les buffles d'eau au sein de la Forêt domaniale de Compiègne



PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU : UN ENJEU PRIORITAIRE POUR LE SAGE

PTGE DE L'ARONDE : NÉCESSITÉ DE S'ADAPTER

Depuis le 07 février 2022, la démarche de **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)** du bassin de l'Aronde est portée par le SMOA. Considérant les enjeux de la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de l'Aronde, la nécessité que l'ensemble des usagers de l'eau soit pris en compte et que le contenu du projet soit partagé par les acteurs du territoire, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Oise-Aronde a acté la mise en place d'une gouvernance partagée du Comité de Pilotage (COPIL) de l'étude entre le SMOA et la Chambre d'agriculture de l'Oise. Lors de la phase 1, les nombreuses réflexions ont permis de proposer des éléments de réponse à la question d'intérêt commun formulée par les parties prenantes du PTGE : **Conditions et moyens d'une gestion durable de l'eau sur le bassin versant de l'Aronde : comment construire un projet de territoire ambitieux compte tenu du contexte sur la ressource en eau ?**



Le PTGE de l'Aronde doit aboutir à un engagement de l'ensemble des usagers de l'eau permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles.

LE SUIVI QUANTITATIF : UNE ANNÉE HYDROGÉOLOGIQUE FAVORABLE POUR LES MILIEUX

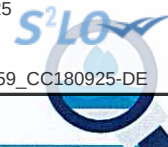
Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 060-200066975-20250926-59_CC180925-DE

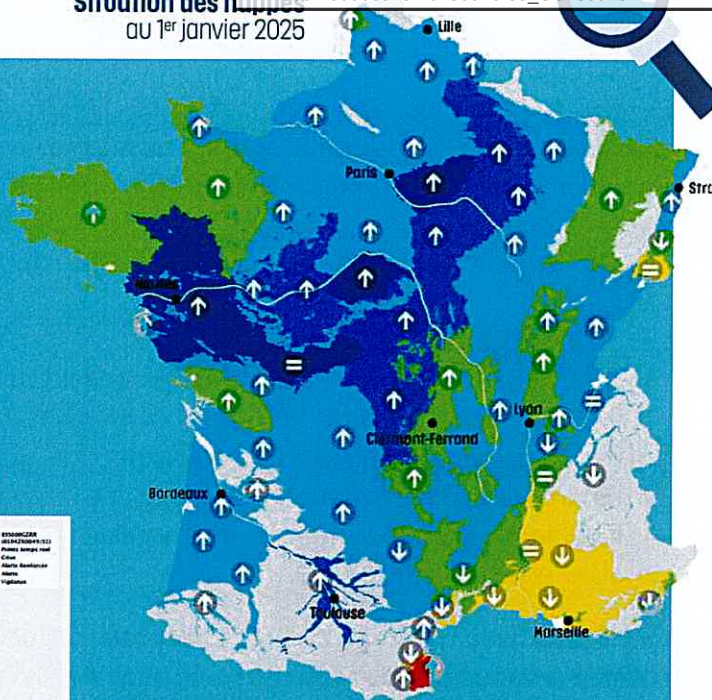
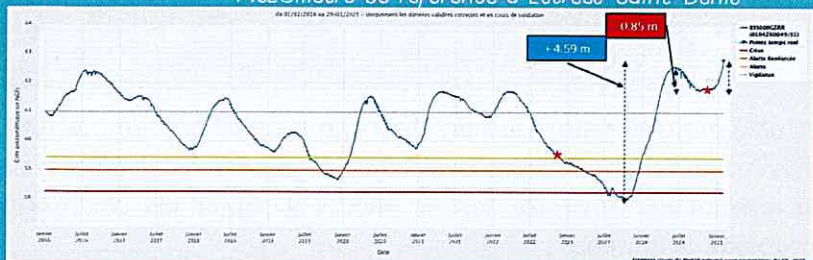
Situation des nappes
au 1^{er} janvier 2025



SUIVI HYDROGÉOLOGIQUE

En 2023, les nappes phréatiques présentait des niveaux souvent inférieurs aux normales saisonnières. La tendance s'est inversée durant l'hiver 2023-2024 avec une recharge excédentaire sur la majeure partie du territoire dont l'Oise. Le cycle de vidange amorcé en avril 2024 n'a pas été marqué par des étiages sévères durant l'été. En effet, 70 % des points de suivi affichaient des niveaux supérieurs aux normales, contrastant avec le début de l'été 2023 où deux tiers des nappes étaient en dessous des moyennes.

Piézomètre de référence à Estrées-Saint-Denis



Niveau des nappes

- Niveau très haut
- Niveau haut
- Niveau modérément haut

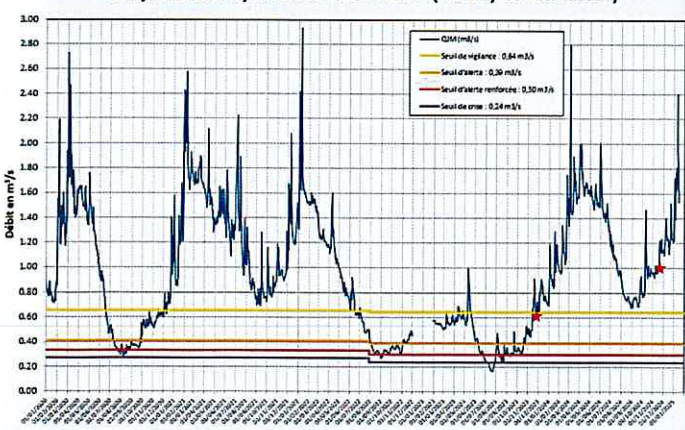
SUIVI PLUVIOMÉTRIQUE

A l'échelle du bassin versant Oise-Arde, la recharge 2023-2024 a été très satisfaisante avec d'importantes pluies efficaces permettant ainsi de rééquilibrer le déficit cumulé durant l'année 2022-2023 (18 mois de vidange sans recharge). A noter que la vidange 2024 a été de faible intensité (en moyenne environ -80 cm) et sur une courte période (3 mois). Durant l'année 2024, le cumul des pluies a permis d'augmenter l'humidité des sols (réserve utile), de favoriser les échanges entre la nappe et la rivière en période de hautes eaux, de répondre aux besoins hydriques de la végétation et des cultures et enfin de réduire la pression en période d'étiage (prélèvements limités).

Cumul des pluies en période d'étiage : 162 mm en 2022 350 mm en 2023 262 mm en 2024

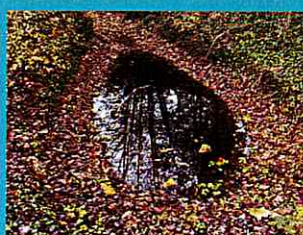
SUIVI HYDROMÉTRIQUE

Débit journalier moyen de l'Arde à Clairoux (Code hydro = H7423710)



Au niveau de l'Arde à Clairoux, en décembre 2023, (cf. 1^{ère} étoile rouge), le débit était sous le seuil de vigilance à la station hydrométrique de la DREAL Hauts-de-France. Les précipitations de l'hiver puis du printemps 2024 ont favorisé une reprise des écoulements (recharge de la nappe > soutien des rivières). Durant l'étiage 2024, le débit de l'Arde n'a pas fait l'objet de vigilance grâce au soutien de la nappe (recharge excédentaire).

A titre de comparaison, la source de l'Arde à Montiers ne présentait aucun écoulement en décembre 2023. A l'inverse, fin novembre 2024, le débit était assuré par une piézométrie élevée (faible vidange 2024).



Source de l'Arde à Montiers : 04 décembre 2023



22 novembre 2024

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DU TERRITOIRE

En février 2024, au sein des locaux du SMOA, les acteurs du SAGE Oise-Aronde se sont rassemblés pour découvrir l'observatoire numérique de l'eau ! Ce projet s'intègre dans le cadre de l'appel à projets "Innovons pour la gestion de l'eau" de Agence de l'eau Seine-Normandie.

Les objectifs de cet outil sont de :

- centraliser l'ensemble des données quantitatives (prélèvements, niveaux, débits) et qualitatives des ressources en eau du bassin Oise-Aronde.
- rendre accessible les données à l'aide d'une interface graphique permettant le suivi quotidien par les acteurs et usagers de l'eau.



Développé avec l'aide de la société Imageau, cet observatoire repose sur un algorithme spécifique permettant la collecte automatique des données publiques et privées (notamment celles issues de la supervision des délégataires d'eau potable). A court terme, l'ensemble des acteurs du territoire seront invités à signer les conventions nécessaires permettant à l'accès sécurisé à la plateforme numérique.

Dès 2026, le SMOA ambitionne de développer une version "grand public" de cet observatoire. L'objectif est de rendre disponible l'ensemble des données relatives aux ressources en eau du territoire dans le respect de la réglementation en vigueur. Dans ce cadre, l'interface permettra d'obtenir une vision globale et territorialisée des enjeux environnementaux.

CHIFFRES
CLÉS DE
LA CLE

18

AVIS DE CLE RENDU

12

AVIS URBAINS

Depuis l'année 2024, le SMOA est systématiquement sollicité par le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

SIMPLIFIER LA LECTURE DU SAGE :

Publié en 2024, le guide de lecture du SAGE Oise-Aronde révisé vise à simplifier la compréhension des documents qui le compose, de présenter synthétiquement les 89 dispositions du PAGD et enfin d'illustrer les actions réalisées par les acteurs de l'eau à l'échelle du périmètre du SAGE.

Disponible en papier à la demande ou en téléchargement depuis ce QR code :





RESTAURER ET PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

Face au changement climatique, les villes et villages sont de plus en plus exposés au phénomène des îlots de chaleur urbains, où les températures deviennent nettement plus élevées qu'en zone rurale, notamment en période estivale. Cette "surchauffe" est accentuée par l'imperméabilisation des sols, la densité du bâti et l'absence de végétation. Aménager et préserver des milieux naturels en cœur de village tels que les zones humides, les boisements ou les corridors végétalisés deviennent une réponse essentielle pour rafraîchir l'air, limiter les pics de chaleur, favoriser la biodiversité et améliorer le cadre de vie.

TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMÉNAGEMENT DU MARAIS DE L'HAILLERIE À PONTPONT



La commune de Pontpoint est caractérisée par la présence de l'eau sur l'ensemble de son territoire. Au centre de la commune, le marais de l'Haillerie, dont l'écosystème a été révélé comme dégradé par un inventaire. Le site présentait de nombreux arbres malades ou morts impliquant un risque pour la population. Des travaux de déboisement ont été engagés par le SMOA, accompagnés de la création de mares et d'un sentier pédagogique, afin de restaurer la zone humide, sécuriser le site et valoriser ce milieu naturel auprès des habitants.

Partenaires Financiers :

Montant des travaux :

71 332,80 € TTC



42 006,00 €

1 964,40 €

12 664,32 €

La commune d'Angicourt abrite un espace naturel remarquable fragile. Un programme de restauration écologique a été mené par le SMOA, comprenant l'évacuation des frênes morts, la restauration des berges du ru de Rhôny sur 140 ml, ainsi que la création d'un réseau de mares destiné à filtrer naturellement les eaux pluviales de la rue Bécourt. Ces interventions ont permis de renforcer la fonctionnalité écologique du marais tout en contribuant à la gestion durable de l'eau sur le territoire communal.

Partenaires Financiers :

Montant des travaux :

87 270,00 € TTC



69 816,00 €

7 854,30 €

TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMÉNAGEMENT DU MARAIS COMMUNAL D'ANGICOURT



FINALISATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMÉLIORATION DES MARAIS COMMUNAUX DE CLAIROIX ET BIENVILLE

Les communes de Bienville et Clairoux se trouvent au coeur de la vallée de l'Aronde. Les marais communaux de Bienville et Clairoux se situent en lisière Sud-Ouest de l'Espace Naturel Sensible départemental du Mont Ganelon et au coeur d'une dynamique communale importante.

Entre septembre 2023 et avril 2025, d'importants travaux de restauration ont été menés sur les marais communaux. Grâce à l'intervention de l'ensemble des acteurs, la zone humide située au pied du Mont Ganelon a retrouvé toutes ses fonctionnalités et son aspect d'antan.

Objectifs du projet reposant sur les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) :

- Création d'habitats variés pour favoriser la biodiversité sur 8,5 ha;
- Amélioration de la capacité de stockage des sources du Mont Ganelon et de recharge de la nappe d'accompagnement de l'Aronde;
- Restauration des fonctionnalités naturelles de l'Aronde (autocurage) sur 600 ml;
- Sensibilisation du grand public à l'aide d'un sentier pédestre de 1 km jalonné de panneaux pédagogiques et bornes botaniques.

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 060-200066975-20250926-59_CC180925-DE

S²LOW

Montant des travaux :

272 958,00 € HT

Partenaires Financiers :



202 648,00 €

26 893,00 €



27 605,00 €

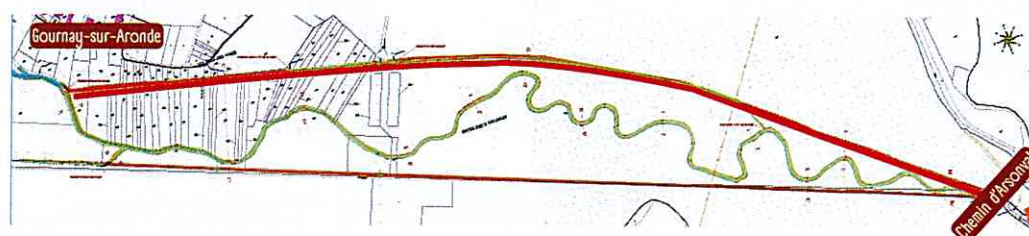
14 278,00 €



RESTAURONS LA CONTINUITÉ LATÉRALE DE L'ARONDE AU SEIN DES MARAI COMMUNAUX DE GOURNAY-SUR-ARONDE ET D'HÉMÉVILLERS

A l'issue d'une large concertation menée entre 2024 et 2025 auprès des communes et des propriétaires privés, le SMOA engagera une importante opération de restauration courant 2026.

Ces travaux visent le reméandrage de l'Aronde sur 1 300 ml, la reconversion de peupleraies sur 18 ha, le comblement des fossés, enfin la création d'un réseau de mares. Les objectifs de l'opération sont multiples notamment au niveau du soutien du débit l'Aronde en période d'étiage, la filtration des eaux chargées par les zones humides, l'amélioration des échanges entre la nappe et l'Aronde et le rôle de tampon en cas d'inondation (stockage au sein des marais).



— Lit rectiligne de l'Aronde
— Futur lit méandrique de l'Aronde

Financements :



QUAND LES ÉCOLES S'ENGAGENT POUR LES COMMUNES

Chaque année, le SMOA organise des chantiers écoles en partenariat avec l'Institut Charles Quentin de Pierrefonds et le Lycée agricole d'Airion. En 2024, douze chantiers ont été réalisés, mobilisant les élèves autour de travaux concrets de restauration de zones humides et de rivières. Ces interventions permettent aux étudiants de se former aux techniques de gestion des milieux aquatiques tout en contribuant activement à la préservation de la ressource en eau. Ce partenariat pérenne associe pédagogie et action en faveur de l'environnement, renforçant les liens entre le monde professionnel et les établissements de formation.

Entretien de la mare de Cernoy



Entretien du ru de la Frette



Entretien de la cressonnière de Bazicourt



Préparation des emprises d'un chantier de restauration de cours d'eau



CHIFFRES CLÉS



3

chantiers mare



3

chantiers zones humides



1

chantier ruissellement



5

chantiers rivières

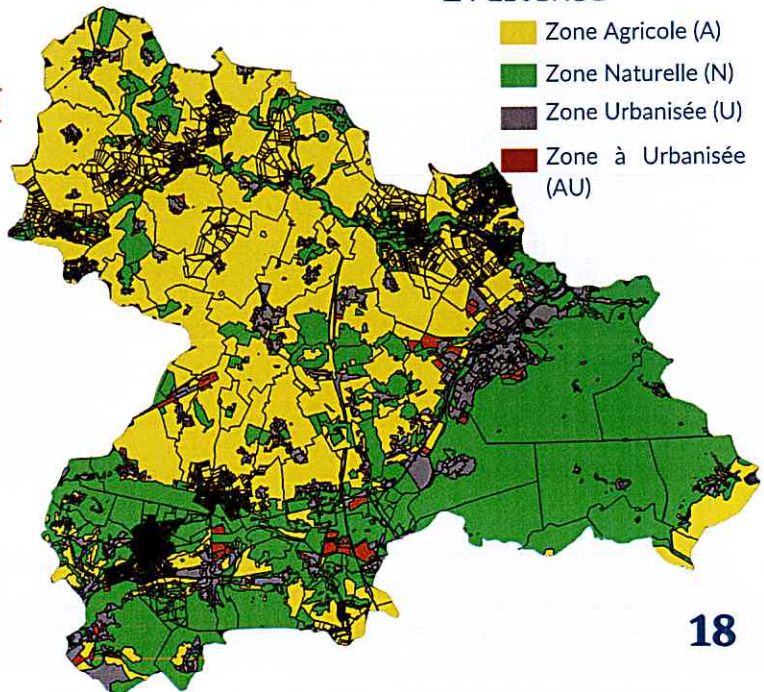
PRÉSERVONS NOS ZONES HUMIDES GRÂCE AUX DOCUMENTS D'URBANISME

En 2024, le SMOA a finalisé un travail de collecte et de vectorisation des documents d'urbanisme. En croisant ces données avec l'inventaire des zones humides réalisé en 2013, il est désormais possible d'analyser l'engagement des communes en matière de préservation des milieux humides.

Cette superposition permet d'identifier les zones humides protégées (zones naturelles), celles susceptibles d'être altérées (zones agricoles) et celles potentiellement menacées de disparition (zones urbanisées).

LA LÉGENDE

- Zone Agricole (A)
- Zone Naturelle (N)
- Zone Urbanisée (U)
- Zone à Urbanisée (AU)



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 060-200066975-20250926-59 CC180925-DE

SLOW



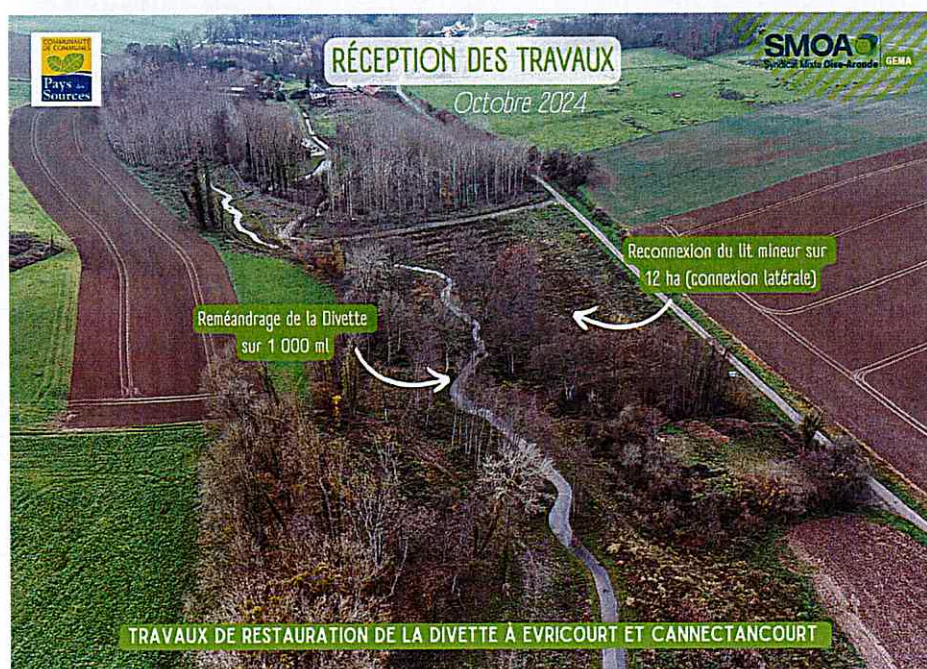
Travaux de restauration de la continuité latérale de la Divette au niveau des communes d'Évricourt, Caneetancourt et de Ville

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET LATÉRALE

RESTAURATION LATÉRALE ET HYDROMORPHOLOGIQUE DE LA DIVETTE

Préserver, gérer ou encore restaurer les écosystèmes pour relever les défis sociétaux d'aujourd'hui en combinant bénéfices pour la société et biodiversité, telles sont les perspectives que portent les « solutions fondées sur la nature ». Un concept relativement récent qui prend toute sa place dans les derniers travaux de restauration de la Divette au niveau des communes de la Communauté de Communes du Pays des Sources et de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

Préalablement aux travaux, une phase d'acquisition amiable a été menée par le Syndicat de la Divette (SIAED) dans le but d'obtenir un ensemble foncier cohérent sur 15 ha avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Depuis fin 2024, le nouveau lit de la Divette propose des zones de débordements, d'érosion et de dépôts sédimentaires, retrouvant ainsi sa dynamique naturelle. La crue observée en début d'année 2025 a pu s'étendre au sein des zones humides limitrophes. Dorénavant, elles soutiendront le débit de la Divette en période estivale (étiage). Cette fonction « de stockage temporaire » permet de limiter les incidences des crues de la Divette sur les communes de Ville et Passel.



Chiffres clés :

- Reméandrage et restauration de la continuité latérale : 1 000 m;
- Restauration des habitats favorables à la faune aquatique;
- Acquisition de 15 ha de zones humides;
- Création de 12 ha de zone d'expansion de crue.

Montant de l'opération :

826 241,91 € TTC

Partenaire Financier :



660 993,53 € TTC

PRÉSERVATION DES RUS FORESTIERS

Le site des étangs Saint-Pierre situé à Vieux-Moulin fait partie intégrante du plan d'action pour la restauration hydroécologique des rus forestiers de la forêt domaniale de Compiègne. Le réseau hydrographique local est constitué du ru de Berne, qui alimente une série de trois étangs interconnectés, positionnés parallèlement au cours d'eau. Le ru de Berne prend sa source à Palesnes (CCLO). Il traverse ensuite le lac de Pierrefonds puis s'écoule en direction de Vieux-Moulin et se jette dans l'Aisne à Rethondes après un parcours de 14,5 km. Le ru de Berne est enjambé par de nombreux ouvrages de franchissements qui limitent parfois le transit sédimentaire et piscicole. A cet effet, depuis 2018, le SMOA mène d'importantes opérations de restauration de la continuité écologique en partenariat avec l'ONF et les propriétaires privés.



Montant des travaux :

125 985,60 € TTC

Partenaires Financiers :



128 220,00 €



6 327,00 €



12 240,00 €



Ces opérations menées entre 2023 et 2024 visent la restauration du lit naturel du ru de Berne. L'ancien tracé rectiligne qui s'étendait sur 550 m a été comblé. Désormais, le ru de Berne s'écoule dans ses méandres d'origine sur un linéaire de 800 m. Ce tracé permet de ralentir l'écoulement de l'eau en milieu forestier, favorisant ainsi une meilleure intégration écologique.

Une attention particulière a été portée à l'aval du ponceau présentant une fosse d'un mètre de profondeur causée par une chute d'eau. Grâce aux aménagements réalisés, la continuité écologique du ru est désormais rétablie, permettant aux espèces aquatiques de circuler librement.

PRÉPARONS LA RECONQUÊTE DE LA VALLÉE DU RU DE LA PAYELLE, AU COEUR DU BASSIN AGRICOLE DE L'ARONDE.

Après un parcours d'environ 8 km entre les communes de la CCPE, de l'ARC et de la CCPS, le ru de la Payelle se jette dans l'Aronde au niveau du hameau de Beaumanoir. La qualité du ru est fortement dégradée sur l'ensemble de son linéaire. Dans le cadre du CTC Oise-Aronde, le SMOA a confié l'étude de reconquête de la qualité écologique du ru de la Payelle au bureau d'études SOGETI INGENIERIE INFRA. Cette étude se déroule en deux phases :

- 2024 : diagnostic partagé avec les parties prenantes
- 2025 : proposition d'actions au stade esquisse

En début d'année 2026, une mission de maîtrise d'œuvre travaux sera lancée dans le but d'engager des travaux à court terme.



Restitution de l'étude de la Payelle et validation de principe du schéma d'aménagement par les élus locaux et les partenaires techniques et financiers

2024 : RÉACTIVITÉ ET ENGAGEMENT COMMUNAL

Suite aux sollicitations de plusieurs communes du territoire confrontées à des débordements de réseaux et/ou de cours d'eau à proximité de zones sensibles, nos agents sont intervenus pour apporter des solutions adaptées.

Au total, quatre demandes d'intervention ont été traitées, donnant lieu à :

- 4 diagnostics pour identifier les causes des dysfonctionnements (effondrement de canalisation, accumulation de sédiments, sous-dimensionnement des ouvrages) ;
- 1 dossier réglementaire élaboré pour permettre la réalisation de travaux à Pierrefonds ;
- Plusieurs réunions de concertation avec les services de l'État et les élus locaux afin de co-construire des solutions opérationnelles.

Trois actions concrètes ont été menées sur le terrain : Notamment à Pierrefonds en co-maîtrise d'ouvrage avec le SMOA : 20 ml de canalisation ont été remplacés sur un petit affluent du ru de Berne. Ces travaux ont permis de libérer l'écoulement des eaux pluviales, limitant ainsi les inondations fréquentes de la voirie communale lors des épisodes pluvieux intenses. Sur les communes de Coudun et Giraumont, un retrait de sédiments (graviers) a été réalisé sur 160 ml de réseau pluvial, accompagné d'un rééquilibrage du profil en long du ruisseau sur 40 ml. Ces interventions ont permis de restaurer la capacité d'écoulement et de mettre fin aux débordements récurrents. À Pont-Sainte-Maxence une opération ponctuelle d'hydrocurage a été menée au sein d'un ru canalisé. L'écoulement a été rétabli, évitant les inondations de la voirie départementale et des habitations à proximité.

Ces opérations concernent simultanément la compétence GEPU (gestion des eaux pluviales urbaines) et la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMA-PI).



Thibaut GUYARD

DIAGNOSTIC DES RUS DE PLAINE DE LA CC2V

Dans le cadre du récent transfert de la compétence GEMA de la CC2V au SMOA, un inventaire complet des rus a été réalisé dans le cadre d'un stage de 2^{ème} année de BTSa (Gestion et Maîtrise de l'Eau).

Le réseau hydrographique de la CC2V représente environ 91 km de cours d'eau non domaniaux (hors Oise et canaux), avec de nombreux rus et affluents. Si certains bassins comme la vallée du Matz ou les rus forestiers de Laigue disposent de programmes de travaux, le niveau de connaissance des affluents situés en rive droite de l'Oise est très limité. Afin de proposer des réponses adaptées aux problématiques locales, Thibaut a réalisé un état des lieux et un diagnostic précis sur la base d'une reconnaissance pédestre, accompagné par un agent du SMOA.





ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES À LA MAÎTRISE DU RUISSELLEMENT AGRICOLE

LE PRINCIPE DU TRANSFERT À LA CARTE

Dans la perspective de l'élargissement de ses compétences, le syndicat propose d'exercer une nouvelle compétence à la carte dédiée à la gestion du ruissellement agricole (alinéa 4° article L. 211-7-I du code de l'environnement). En effet, le SDAGE Seine Normandie 2022-2027 et le SAGE Oise-Aronde révisé, réaffirment l'enjeu que constitue la maîtrise du ruissellement et des eaux de pluie, au-delà de la gestion des eaux pluviales (GEPU) en zone urbaine et la prévention des inondations (PI) en zone protégée.

Depuis 2014, de nombreuses communes ont entrepris elles-mêmes des actions (études, travaux) avec l'assistance technique et administrative du SMOA. L'extension de compétence du SMOA répond directement aux enjeux locaux en opérant à l'échelle pertinente et cohérente du bassin versant rural. Cette prise de compétence s'inscrit dans une logique d'adaptation aux aléas climatiques et de sécurisation des territoires face aux phénomènes d'érosion, d'inondation et de dégradation des infrastructures causés par l'écoulement non canalisé des eaux de pluie.



Coulée de boue à Sacy-le-Grand

À cet effet, le syndicat sera en mesure d'intervenir à l'échelle des communes concernées par le transfert « à la carte » de l'EPCI pour des motifs d'intérêt général en lien avec la maîtrise des coulées de boue et des ruissellements agricoles dans un objectif d'atteinte du bon écologique, ou pour des raisons d'urgence.

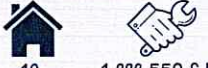
La compétence « ruissellement » vise à organiser une action publique structurée autour de la prévention, de la gestion et de la réduction des impacts liés aux eaux de ruissellement, qu'elles soient d'origine météorologique ou issues d'aménagements anthropiques. Toutefois, en dehors des programmes spécifiques qu'il met en œuvre, le syndicat n'a pas vocation à se substituer aux responsabilités légales des propriétaires, occupants, exploitants ou usagers, qu'ils soient publics ou privés. Ces derniers demeurent tenus de respecter les obligations qui leur incombent au titre de la réglementation en vigueur.

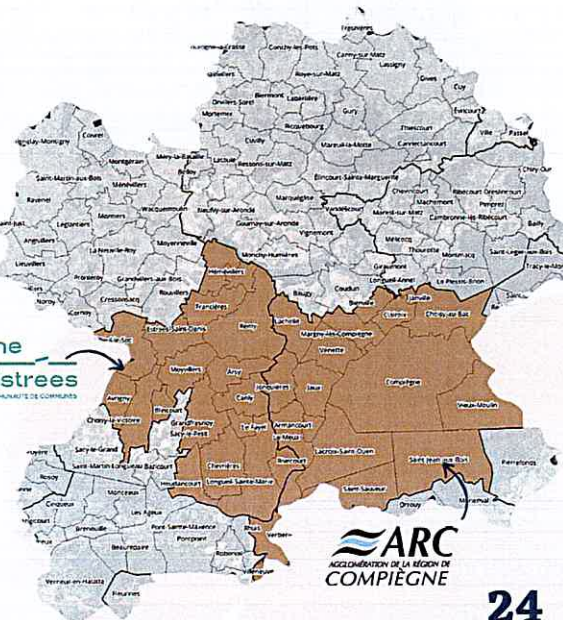
2025 : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE AU SMOA

ARC
AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE
COMPIÈGNE


22 communes 1 609 500 € HT
programme d'actions

**Plaine
d'Estrees**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES


19 communes 1 222 550 € HT
programme d'actions



LA RÉPONSE TECHNIQUE DU SMOA

Plus précisément, le syndicat exercera cette compétence à la carte à travers les missions suivantes :

- **Maîtrise d'ouvrage d'études d'amélioration de la connaissance ou de définition de stratégies de gestion des ruissellements et de lutte contre l'érosion des sols,**
- **Maîtrise d'ouvrage des études et travaux pour la mise en œuvre d'actions favorisant la gestion de l'eau à la parcelle reposant sur des actions favorisant l'infiltration, la décantation et le tamponnement des eaux de ruissellement,**
- **Aménagement et exploitation d'ouvrages de gestion du ruissellement et des écoulements ou de lutte contre l'érosion des sols à l'aide des techniques d'hydraulique douce et structurante,**
- **Mission de conseil ou animation auprès des autres maîtrise d'ouvrage et coordination des actions à l'échelle des bassins versants.**

Afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de cette compétence, le syndicat mixte procédera au recrutement de techniciens "érosion - ruissellement" qui auront en charge l'analyse des impacts des pratiques agricoles et des aménagements anthropiques sur les écoulements, la concertation avec les parties prenantes et la conception des solutions techniques adaptées (hydraulique douce / structurante).

Afin d'assurer une gestion budgétaire lisible et conforme aux principes de transparence, un budget annexe dédié à la compétence "ruissellement" sera alimenté par un appel à cotisation spécifique, structuré **selon une double logique** :

- Une part fixe, destinée à couvrir les charges à caractère général (fonctionnement, personnel, entretien des ouvrages),
- Une part variable, répartie entre les membres concernés par la compétence « à la carte » en fonction des travaux programmés sur leurs périmètres respectifs.

ZOOM ACTIONS



Le hameau de Francport, situé sur la rive droite de l'Aisne, est exposé à d'importants phénomènes de ruissellements, en particulier lors de fortes précipitations. L'urbanisation en point bas de vallées sèches, engendre régulièrement des coulées de boue et des inondations au niveau de la rue Victor Hugo.

Pour limiter ces impacts, la commune de Choisy-au-Bac a réalisé des aménagements afin de capter et ralentir les écoulements issus du couvert forestier. Ces interventions ont permis de mettre en place une mare tampon, des saignées, des empochements et des passages à gué avec l'assistance technique du SMOA.

Et si les élus prenaient la parole pour expliquer les enjeux de l'érosion agricole, du ruissellement urbain ou rural dans leur commune ?

En 2024, avec le soutien des élus, nous avons réalisé une vidéo mettant en avant l'accompagnement technique du SMOA depuis 2014. Il était important d'illustrer cet engagement à travers leur retour d'expérience face aux coulées de boue et les actions mises en place pour y remédier, notamment par l'aménagement d'infrastructures d'hydraulique douce.

Scannez ce QR CODE pour découvrir le témoignage des élus locaux du bassin Oise-Arde !

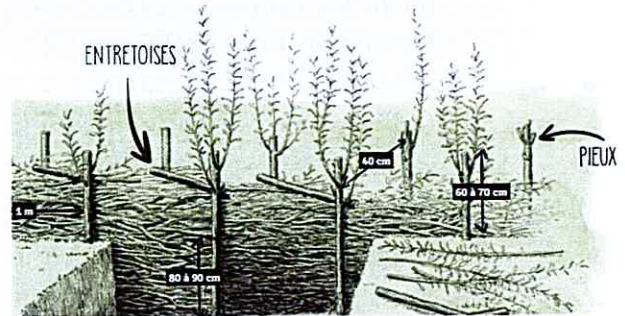


L'HYDRAULIQUE DOUCE SUR MON TERRITOIRE

L'érosion des sols est un phénomène complexe dans lequel de nombreux facteurs entrent en jeu. Il peut prendre naissance sur des parcelles agricoles ou forestières. L'érosion peut avoir des conséquences importantes au sein même des parcelles mais également sur les secteurs urbanisés situés en aval. L'érosion des sols est à l'origine de multiples problèmes. En effet, en amont, la profession agricole est directement concernée par une perte de terre arable. En l'aval, les biens et les personnes sont exposés à des coulées de boue et des ruissellements qui provoquent des dégâts considérables.

Les fascines vivantes

La fascine a pour fonction de ralentir l'écoulement de l'eau en surface et de favoriser le dépôt des particules de terre en amont. Cet aménagement linéaire, à la fois simple et efficace, agit comme un filtre naturel en retenant les sédiments tels que le sable et le limon transportés par les eaux de ruissellement. En réduisant la vitesse de l'eau, il contribue également à limiter l'érosion en aval sur plusieurs dizaines de mètres.



Commune de Jaux : fascine perpendiculaire à un axe de ruissellement / fascine en point bas d'une parcelle

La mare tampon



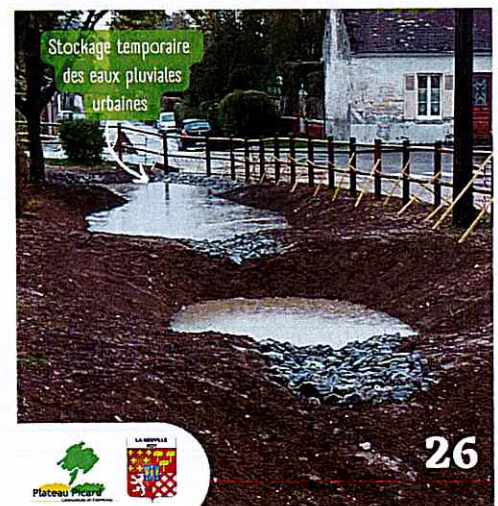
Commune de Pontpoint : mare tampon alimentée par un passage à gué

La mare tampon joue un rôle essentiel dans la gestion des eaux de ruissellement en régulant les débits et en limitant l'extension des zones inondées. Elle peut recevoir les eaux en provenance des champs situés en amont, des routes, .. Elle est généralement conçue avec deux niveaux : le premier, toujours en eau, constitue la mare permanente offrant des bénéfices écologiques et paysagers. Le second niveau, temporairement en eau lors des épisodes pluvieux permet de stocker les excès d'eau.

Les talus et fossés à rendents

Les fossés et talus sont des aménagements simples qui canalisent les ruissellements pour protéger les zones en aval. Les fossés collectent l'eau, favorisent l'infiltration grâce à des redents (petites buttes transversales), et retiennent les sédiments. En cas de débordement, l'eau suit son trajet naturel. Les talus, en surélévation, tamponnent le ruissellement et peuvent servir de zones d'infiltration ponctuelles. Ils permettent une évacuation contrôlée de l'eau (débit de fuite). Moins contraignants à entretenir que les fossés à redents, ils sont toutefois plus complexes à mettre en place. Les deux structures sont souvent utilisées ensemble pour renforcer leur efficacité.

Commune de La Neuville-Roy : fossé à redents avec débit de fuite limité vers le réseau pluvial en aval







LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ REMARQUABLE

Au niveau des Marais de Sacy, le SMOA est la structure animatrice du site Natura 2000 « Marais de Sacy » et porteur du label Ramsar (47ième site au niveau national). Les marais regroupent un ensemble d'habitats naturels exceptionnels et abritent des espèces faunistiques remarquables à l'échelle mondiale. Plus précisément les Marais de Sacy accueillent la plus grande diversité d'espèces végétales et animales de l'Oise et l'une des plus riches des Hauts-de-France. On y recense notamment 1 506 espèces animales dont 225 espèces d'oiseaux et 879 espèces végétales et fongiques (champignons). La labellisation Ramsar est un formidable encouragement pour que les collectivités, les propriétaires et les locataires poursuivent une gestion concertée afin que les Marais de Sacy restent un joyau reconnu au niveau international malgré la menace d'assèchement et d'eutrophisation causée par le changement climatique et les activités anthropiques.

PROJET DE RESTAURATION DU RU DE LA FRETTE AU SEIN DU SITE DÉPARTEMENTAL DES MARAIS DE SACY

Faisant suite aux conclusions du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) du ru de la Frette achevée en 2023, cette nouvelle étude se concentre sur le secteur aval des Marais de Sacy. Ainsi depuis octobre 2024, le SMOA porte cette étude ambitieuse de restauration du ru de la Frette au niveau du site départemental des Marais de Sacy. Compte tenu de sa configuration, le ru de la Frette participe activement au drainage du marais et à l'assèchement des milieux tourbeux. En décembre 2024, le bureau d'études SOGETI INGENIERIE INFRA a réalisé les levés topographiques indispensables à la conception d'un projet de restauration. Les premières projections sous la forme d'esquisse seront proposées en début d'année 2025. Dans le cadre du programme LIFE Anthropofens, le SMOA réalisera les travaux de restauration en fin d'année 2025.



Objectifs :

- maîtriser les niveaux d'eaux à l'aide d'ouvrage hydraulique (vanne et clapet)
- limiter le drainage et la vidange du marais en période d'étiage (fermeture de drain)
- restaurer la fonctionnalité du ru sur 1 800 ml
- diversifier les écoulements et les habitats piscicoles

Financements :



DES SOLUTIONS POUR PROTÉGER LES MARAIS DE SACY DURABLEMENT

L'ensemble des acteurs regroupés au sein de Sacy, s'engagent à développer un programme d'action afin de préserver les Marais de Sacy, face à différentes sources de pollution et/ou de dégradation. Pour cela, dans le courant de l'année 2024, différents projets ont été engagés avec les communes, la profession agricole, les associations locales et le SMECTEUR.



*Préservons les marais de Sacy
face au ruissellement :*

Montant des travaux :

107 099 € TTC

Partenaires Financiers :



13 679,20 €



**NATURE
2050**

90 000,00 €



Sacy-le-Grand

1 709,90 €

*Opération "plantons des
haies" :*

Montant des travaux :

15 001,34 € TTC

Partenaires Financiers :



12 001,00 €



Sacy-le-Grand

1 954,28 €

Deux grandes actions ont été portées à Sacy-le-Grand, notamment les plantations de haies sur la plaine agricole qui jouent un rôle essentiel dans la préservation des marais. Ces haies ralentissent l'eau de pluie qui dévale les pentes, ce qui limite l'érosion du sol et le phénomène de ruissellement. Elles offrent un habitat aux oiseaux et petits mammifères de la plaine. Associées à la création de fascines vivantes (petits barrages en branches), d'une mare tampon, et à l'arasement ciblé de talus, ces aménagements renforcent l'infiltration de l'eau et réduisent les apports de sédiments vers les marais situés en aval, contribuant ainsi à préserver un équilibre écologique précieux. Localisés le long du chemin de Bailleul, ces aménagements participent également à la préservation des biens et personnes face aux coulées de boues.

ENTRETIEN DE LA ZONE HUMIDE TAMPON DE SACY-LE-GRAND



Le SMOA est intervenu pour entretenir les ouvrages techniques et les accès de la zone humide tampon (ZHT) de Sacy-le-Grand, située en aval immédiat de la station d'épuration du SMECTEUR.

Cet aménagement, mis en place en 2015, a pour vocation de filtrer écologiquement les eaux de ruissellement (urbain et agricole) ainsi que les eaux usées traitées, grâce à la phytoremédiation.

La ZHT permet également de contenir une pollution accidentelle avant rejet dans le ru de la Frette. Depuis sa création, la ZHT a protégé les Marais de Sacy de deux pollutions domestiques majeures, en 2020 et 2024.

LES SUIVIS SCIENTIFIQUES : LES MARAIS DE SACY UN VRAI LABORATOIRE

Fin 2021, en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, le SMOA a installé 28 piézomètres au sein des Marais de Sacy dans le but de suivre l'évolution des niveaux des eaux souterraines et superficielles.

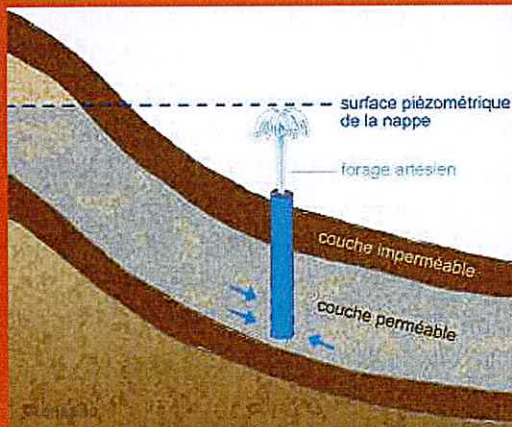
Ces instruments sont équipés de sondes qui mesurent la pression atmosphérique et la température chaque heure.

Ce protocole de suivi à grande échelle vise à améliorer la connaissance relative au fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du site dans le cadre du programme LIFE Anthropofens. En fonction de l'interprétation des données partagées par les acteurs et usagers du site, le SMOA sera en mesure d'ajuster les actions d'un plan de gestion global des Marais de Sacy.

À terme, les travaux à mettre en œuvre permettront de préserver les tourbières tout en répondant aux besoins des usagers locaux.



L'ARTÉSIANISME C'EST QUOI ?



Un puits artésien est un forage réalisé dans une nappe d'eau souterraine dite artésienne, c'est à dire une nappe où l'eau est naturellement sous pression, permettant sa remontée jusqu'à la surface. Dans les Marais de Sacy, plus de 100 puits ont été identifiés et diagnostiqués en 2011. Historiquement, ces ouvrages ont été utilisés pour la culture du cresson. Aujourd'hui à l'abandon, ces puits participent à la vidange de la nappe de la Craie et par conséquent à l'assèchement de la partie Nord des Marais de Sacy. En conséquence, il est nécessaire de procéder au tubage des puits pour assurer la sauvegarde des tourbières des marais.

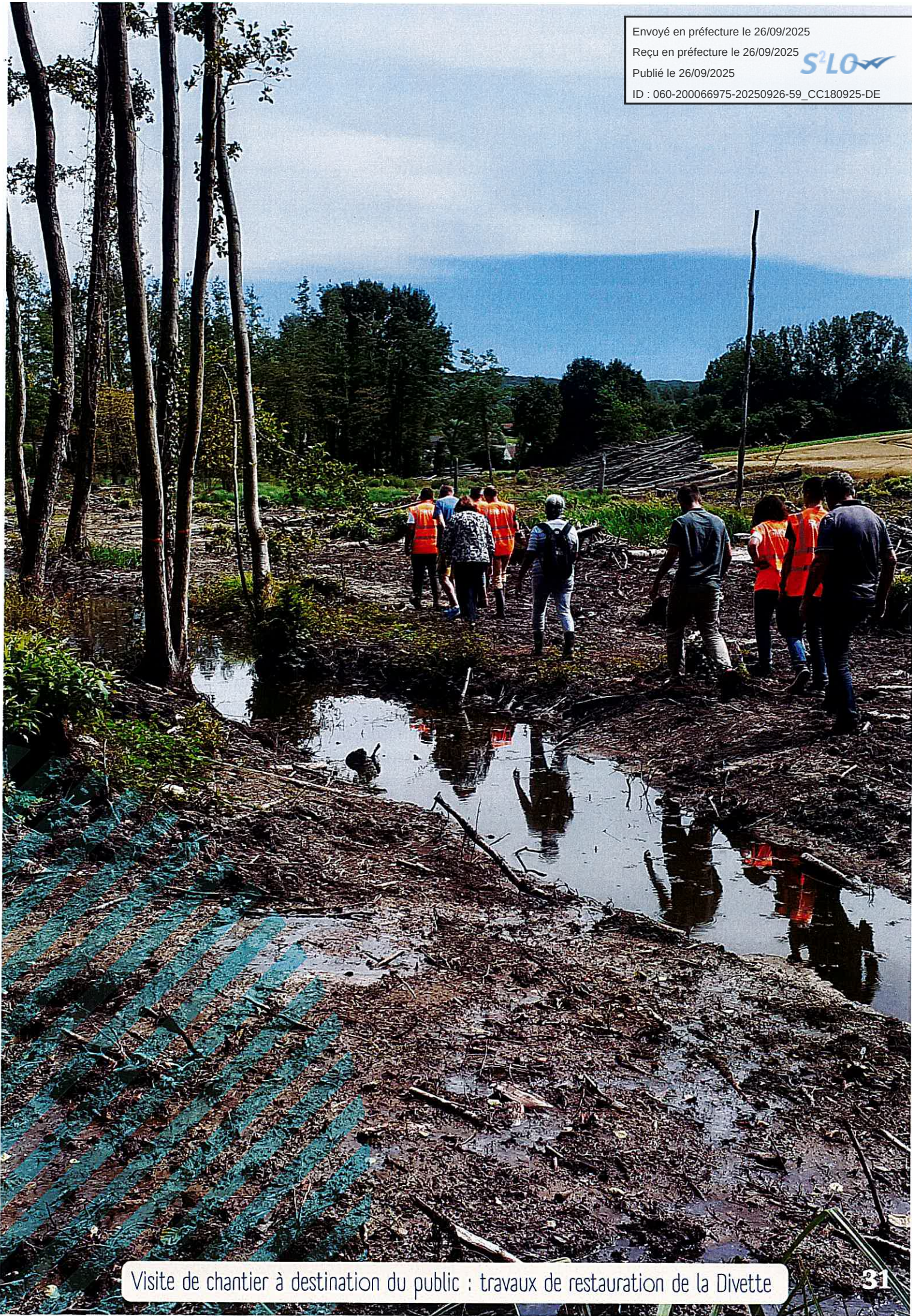
L'ÉCO PÂTURAGE PAR LES BUFFLES



Chaque année, le SMOA entretient par éco-pâturage environ 25 ha de zones humides au cœur des Marais de Sacy et au sein du marais communal de Monchy-Humières.

Le troupeau se compose de 9 Buffles d'eau. Véritables "techniciens de la nature", ils influencent la composition de la végétation en piétinant le sol et en se nourrissant. Ils créent dans leur sillage des espaces de vie ouvert pour d'autres animaux et végétaux.

En 2024, un essai de pâturage a été réalisé sur une zone humide de la forêt domaniale de Compiègne en partenariat avec l'ONF.





COMMUNIQUER ET SENSIBILISER : LES ACTIONS MARQUANTES

ZOOM SUR LE PETIT PATRIMOINE HISTORIQUE DE L'EAU



À Pontpoint, le SMOA est à l'initiative de la création d'un circuit pédestre de 9 km mettant en valeur le petit patrimoine lié à l'eau (lavoirs, fontaines) ainsi que les zones humides en lien avec les nombreux rus traversant la commune. L'inscription officielle au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) marque la finalité de ce travail collaboratif avec l'association locale, le PNR Oise Pays de France, la commune et l'Office du tourisme des Pays d'Oise et d'Halatte.



pays d'oise
d'halatte
communauté de communes

PAYS D'OISE
ET D'HALATTE
Tourisme

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU : DÉCOUVERTE DE LA VALLÉE DE L'ARONDE

A l'occasion de la journée mondiale de l'eau, le 22 mars 2024, l'équipe du SMOA a organisé une randonnée pédestre de 7 km longeant l'Aronde entre Clairoix à Bienville :

- Découverte des travaux de restauration de la continuité écologique réalisés et à venir.
- Visite des travaux en cours au sein des marais communaux de Clairoix et Bienville.



LE SÉMINAIRE DES ÉLUS : UNE JOURNÉE MARQUANTE

La 26 septembre 2024, le 1er séminaire des élus s'est tenu au Château des Granges à Roye-sur-Matz. Cette journée marquait l'extension du périmètre d'intervention du SMOA relatif à la compétence GEMA. Nous avons profité de ce moment pour échanger autour du thème « Ma commune face aux changements climatiques » sur la base de nombreuses interventions : Mme Charlène DESCOLLONGES a partagé une intervention passionnante sur les enjeux climatiques et l'hydrologie régénérative, Mme Mathilde ARROUZÉ d'Agro-Transfert a abordé les défis de l'agriculture à travers le projet RES'EAU, M. Samid AZIZ du cabinet ARANA Environnement a illustré le fonctionnement et la sensibilité des nappes phréatiques, M. Jean-Jacques HERIN, Président de l'Adopta et Mme Sarah FEUILLETTE de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ont présenté une série de solutions à développer en milieu rural et urbain dans le but de renforcer la résilience de nos communes face aux changements climatiques. Pour finir cette journée, l'équipe du SMOA a animé une table ronde composée d'élus locaux impactés par la problématique de ruissellement et des coulées de boue et visés par des travaux d'hydraulique douce.



ON PARLE DE NOS ZONES HUMIDES

À l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH), le SMOA a organisé, comme chaque année, une animation grand public. Le 02 février 2024 à Gournay-sur-Aronde, sur le site de l'ancienne astaciculture communale, l'événement a attiré 100 visiteurs et a permis de mettre en valeur les milieux humides à travers diverses activités : création d'herbiers, balade guidée à la découverte du site, atelier musical autour des sons de la nature, découverte des oiseaux et amphibiens. Cette journée conviviale a offert un moment de sensibilisation à la richesse écologique de ces milieux essentiels.

Journée Mondiale des **ZONES HUMIDES** à Gournay sur Aronde



SENSIBILISATION AU COEUR DES VILLAGES

En 2024, le SMOA a activement participé à plusieurs événements locaux visant à sensibiliser le public à la préservation de l'environnement. Parmi ces actions, le SMOA a coanimé la balade découverte du marais communal de Monchy-Humières en partenariat avec le CPIE de l'Oise, ainsi que la formation Guide Nature Patrimoine Volontaire organisée par ce même acteur sur la commune de Braisnes-sur-Aronde. Toujours sur la vallée de l'Aronde, le SMOA a également animé la balade découverte de la zone humide et du ru Saint-Christophe à Wacquemoulin, en collaboration avec la CCPP, et aux Campagnardises de Vignemont, une manifestation valorisant les savoir-faire locaux.

Dans le secteur des Marais de Sacy, le SMOA a une nouvelle fois participé aux "journées du patrimoine", organisées par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France et le Département de l'Oise sur le territoire communal de Monceaux.

A noter également, la sortie annuelle des élus organisée le 28 juin 2024. Cet événement a permis de présenter une partie des travaux réalisés en 2024 à environ 50 élus et acteurs du périmètre syndical étendu.



LA SENSIBILISATION DES PLUS PETITS

Le projet Pédag'EAU'gique est le résultat d'une réflexion commune engagée entre le SMOA, coordonnateur du projet, et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays de l'Oise, organisme associatif agréé par l'Éducation Nationale.

L'accompagnement pédagogique proposé aux enseignants est décliné en 5 séances réparties sur l'année scolaire. En résumé, les élèves se consacrent tous les ans à un thème d'étude lié aux enjeux locaux, initialement choisi par l'enseignant. Des ateliers "découvertes" et une visite sur site sont par la suite proposés. Enfin, les élèves valorisent le travail réalisé lors d'une journée prévue en fin d'année scolaire.



Le bilan du projet a été présenté par les 390 élèves concernés, les mardi 11 et jeudi 14 juin 2024 à la salle "Espace La Couture" de la commune de Rémy. Chaque élève a pu présenter le thème choisi par sa classe à travers des ateliers divers. Le projet s'est clôturé avec la signature de la charte écocitoyenne. Chaque classe a identifié 3 gestes écocitoyens à respecter.



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 060-200066975-20250926-59_CC180925-DE



SMOA

Syndicat Mixte **Oise-Aronde**

ZAC du VALADAN N°18 - Route de ROYE -
60 280 CLAIROIX

accueil@smoa.fr | Tel: 03 44 09 65 00